



Madagascar

État d'avancement de la cible 8.7 des Objectifs du Développement Durable

AVANCEMENT DES PRIORITES DE LA FEUILLE DE ROUTE - BILAN ANNUEL 6

Question 1: Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la première priorité de votre feuille de route nationale "LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR : Mettre en place une base de données sur le travail des enfants / cartographie des acteurs » ?* 6

Question 2: Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la deuxième priorité de votre feuille de route nationale "LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR : Mettre au même niveau les acteurs (publics et privés, OSC) et la communauté en matière de lutte contre le travail des enfants"? * 7

Question 3: Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la troisième priorité de votre feuille de route nationale "LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR: Renforcer les pouvoirs de l'Inspection du Travail (statut d'OPJ) et créer un corps des travailleurs sociaux"? 8

Question 4 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la quatrième priorité de votre feuille de route nationale "LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR: Adoption du nouveau Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants"? 8

Question 5 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la cinquième priorité de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR: Mise en place d'un Hub national de données (projet de 03 ans)"? 10

Question 6 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la sixième priorité de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR: Conclusion des Accords bilatéraux de travail (ABT) avec les pays de transit et de destination (Maurice, Koweït, Canada, Chine, Liban, Comores...)"? 10

Question 7 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la septième priorité de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR: Intensification des activités de sensibilisation"? * 11

Question 8 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la huitième priorité de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR: Intensification de la répression et poursuite judiciaire"? * 11

Question 9 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 1 "Intensification de la lutte contre le travail des enfants par descente et contrôle systématique dans le secteur agricole et minier"? 12

Question 10 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 2 "Harmoniser et renforcer les actions de lutte contre le travail des enfants"? 12

Question 11 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 3 "Redynamiser le comité national de lutte contre le travail des enfants et les comités régionaux de lutte contre le travail des enfants"? 12

Question 12 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 4 "Finaliser l'Évaluation du plan national d'action de lutte et élaborer un nouveau plan national de lutte contre le travail des enfants"? 13

Question 13 : Veuillez nous en dire plus au sujet de l'avancement des prochaines étapes que vous avez établies. 13

ÉTAT D'AVANCEMENT GLOBAL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS 15

Question 14 : Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route?* 15

Question 15 : Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes (que vous avez présentées), quels sont les principaux résultats enregistrés entre mai 2022 et avril 2023 à mettre en avant sur la page d'accueil ou dans les rapports de l'Alliance 8.7? * 15

Question 16 : Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes de mention? 16

Question 17 : Quelles sont ces réussites dignes de mention? 17

Question 18 : Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes? * 17

Question 19 : Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Quels enseignements en avez-vous tirés? 17

Question 20 : Quels instruments d'évaluation et/ou d'autres types d'éléments de preuve avez-vous utilisés pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales? * 18

Question 21 : Le cas échéant, veuillez-nous en dire plus au sujet des instruments D'évaluation et/ou d'autres types d'éléments de preuve que vous avez utilisés pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales. 19

Question 22 : Veuillez nous dire quelles difficultés vous avez rencontrées (le cas échéant) pour réunir les éléments de preuve nécessaires à l'évaluation de votre état d'avancement. 19

Question 23 : Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement. 20

COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX 20

Question 24: Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? 20

Question 25: Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration. 21

Question 26: Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne? * 21

Question 27 : Veuillez nous en dire plus au sujet des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues. 21

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES NATIONAUX 22

Question 28 : Collaborez-vous avec des partenaires nationaux? * 22

Question 29 : Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.	22
Question 30 : Comparativement à l’an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s’est-elle accrue, à votre avis? *	24
Question 31 : Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s’est améliorée et les mesures prises en conséquence.	24
Question 32 : Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile? *	25
PERSPECTIVES D’AVENIR	25
Question 33 : Faut-il réviser les priorités de la feuille de route de votre pays? *	25
ÉTAPES A VENIR DANS LES 12 PROCHAINS MOIS (D’ICI AVRIL 2024)	25
Question 34 : D’ici avril 2024, quelles sont les prochaines étapes à franchir pour la réalisation des priorités de la feuille de route de votre pays? *	25
Question 35 : Quelles difficultés éventuelles aurez-vous à surmonter dans cette démarche?	26
Question 36: Merci à vous! Vous avez fini de remplir ce formulaire. Y a-t-il autre chose dont vous voudriez nous faire part?	26

Avancement des priorités de la feuille de route - Bilan annuel

Voyons quelles sont : i) vos priorités nationales en vue de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ; ii) les prochaines étapes décrites dans votre dernier rapport annuel de pays pionnier.

Question 1 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la première priorité de votre feuille de route nationale "LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR : Mettre en place une base de données sur le travail des enfants / cartographie des acteurs » ? *

Nous avons pu faire une :

- Collecte de données au niveau des comités régionaux de lutte contre le travail des enfants par rapport à l'existence du travail des enfants dans presque tous les secteurs d'activités notamment dans le secteur agricole, le secteur minier, le travail domestique, le secteur hôtelier et restauration, le commerce. Un canevas élaboré par l'équipe du Service de la Promotion des Droits Fondamentaux (SPDF) a permis de faire cette collecte pour le rapport annuel sur la lutte contre le travail des enfants. Nous n'avons pas encore publié le rapport, elle sert uniquement aux utilités professionnelles du service. Il est intégré et compilé dans le rapport ministériel et envoyé au Gouvernement pour être intégré au rapport général qui sera soumis devant le parlement durant le face-à-face entre le Gouvernement et les parlementaires :
- Elaboration de la cartographie des acteurs dans le secteur mica dans le Sud de Madagascar pour la lutte contre le travail des enfants en collaboration avec le Projet Madagascar SHINES exécuté par l'ONG PACT Madagascar. (En cours de finalisation)

Question 2 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la deuxième priorité de votre feuille de route nationale "LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR : Mettre au même niveau les acteurs (publics et privés, OSC) et la communauté en matière de lutte contre le travail des enfants" ? *

- ANTANANARIVO/ 29 juin au 01 Juillet 2022, formation et renforcement de capacité des Inspecteurs du travail sur la lutte contre le travail enfants à Madagascar par le projet VISION ZERO FOUND du BIT : 30 Inspecteurs composés des Inspecteurs centraux et régionaux ont bénéficié de la formation pour être à jour du contexte actuel du travail des enfants à Madagascar.

Cette formation a permis de les mobiliser dans la lutte contre le travail des enfants et de redynamiser certains Comités Régionaux de la Lutte contre le Travail des Enfants (CRLTE) -TULEAR/19 aout 2022, Conférence débat et partage des expériences entre les acteurs publics, privés et Organisation de la Société Civile sur la problématique du travail des enfants dans la parties Sud de Madagascar,

Les acteurs publics sont les représentants du ministère des mines et des hydrocarbures, le ministère de la population, de la protection sociale et promotion des femmes ; le ministère de l'agriculture et élevage

Les partenaires technique et financier : ONG Pact Madagascar, UNICEF, OIT,

Les autres participants : PAM, FNUAP, les membres du CRLTE Atsimo Andrefana

- ANTSIRABE /28 au 30 septembre 2022 en collaboration avec l'ONG PACT Madagascar : atelier de coordination et de planification pour mettre au même niveau les différents acteurs dans la lutte contre le travail des enfants dans le secteur mica. Pour la prochaine étape, des acteurs locaux vont effectuer des descentes sur terrain pour les collectes de données, Sous la coordination du ministère du travail, la formation d'un comité restreint et d'un comité élargi est envisagé.
- Menabe le 22 juillet 2023, célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre le Travail des Enfants (JMLTE) sur le thème du « Justice sociale pour tous, éliminons le travail des enfants, nous avons comme agenda : le carnaval pour la sensibilisation de la population riveraine, cérémonie d'ouverture en présence des invités officiels, une visite du Centre Akany Fifaliana pour l'octroi des dons, deux ateliers effectués : 1-renforcement de capacité des membre du CRLTE

Menabe, (2) vulgarisation du code de conduite sur l'Exploitation Sexuelle des Enfants dans le cadre du Voyage et Tourisme (ESEVT).

Question 3 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la troisième priorité de votre feuille de route nationale "LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR : Renforcer les pouvoirs de l'Inspection du Travail (statut d'OPJ) et créer un corps des travailleurs sociaux" ?

- Après concertation avec les parties prenantes et le Conseil National du Travail (CNT), il n'y a pas lieu d'adopter le texte pour renforcer les pouvoirs de l'inspection du travail du fait que par rapport à leurs missions et attributions, il dispose déjà la qualité d'Officiers de Police Judiciaire (OPJ). Toutefois, les débats continuent pour ce faire.
- La création du corps des travailleurs sociaux est en cours

Question 4 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la quatrième priorité de votre feuille de route nationale "LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR : Adoption du nouveau Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants" ?

Afin de mettre à jour et d'élaborer un nouveau Plan national d'action, suite aux observations des acteurs de lutte contre le travail des enfants, une évaluation a été mise en route pour recueillir toutes les informations sur terrain en ce qui concerne la lutte effectuée, et de vérifier si l'objectif du Plan National d'Action (PNA) est atteint afin d'apporter des ajustements dans la mise en place du nouveau Plan National d'Action. (A titre de rappel, l'objectif du PNA est de réduire de manière significative le taux d'incidence, respectivement de 30% à la fin de la première phase, à 5% à la fin de la seconde phase, et à moins de 1% à la fin du programme.)

Au moment de l'écriture de ce rapport, les évaluations pour la partie Sud et Nord de Madagascar sont déjà réalisées, en revanche l'évaluation centrale est en cours. La stratégie adaptée pour l'évaluation était de connaître les causes du travail des enfants, ensuite de proposer des recommandations.

Pour l'évaluation sud, des descentes ont été faites dans certaines régions comme la Région Vakinankaratra, la Région Amoron'i Mania et Haute Matsiatra. Pour Atsimo Andrefana le rapport annuel 2017 a été exploité pour avoir plus d'informations.

Les recommandations pour les régions sud d'Atsimo Andrefana, Amoron'i Mania et Vakinankaratra visent à lutter contre le travail des enfants de manière efficace et concertée. Elles mettent en avant la nécessité d'appliquer des sanctions exemplaires, y compris l'emprisonnement, pour dissuader cette pratique. De plus, elles encouragent l'élaboration et l'application de plans d'action locaux (DINABE et DINA) sans interférence politique, tout en soulignant l'importance d'améliorer le niveau de vie des ménages, en particulier des paysans. L'éducation des enfants est un pilier, avec des mesures telles que l'allocation de bourses et la gratuité des droits d'inscription, ainsi que la collaboration entre toutes les parties prenantes. Les recommandations insistent sur la sensibilisation de la communauté, la mobilisation de ressources et le renforcement des capacités, notamment au sein du réseau de protection de l'enfance. Elles encouragent également la lutte contre la corruption, la dénonciation des cas de travail des enfants et la sensibilisation de l'ensemble de la société, y compris les institutions publiques et privées. Enfin, elles mettent en avant l'importance de l'application de la loi, tout en privilégiant l'information et la négociation comme premières étapes pour changer les comportements.

Recommandations pour l'évaluation nord :

- Vulgariser le PNA et distribuer aux autorités à tous les niveaux et à tous les acteurs et partenaires
- Financer la mise en œuvre du PNA par les RPI ou Ressource Propre Interne
- Supporter le fonctionnement des CRLTEs par le budget du Ministère (RPI)
- Intégrer la LCTE dans les Plans Cadres Stratégiques Régionaux pour la protection des droits de l'enfant
- Favoriser au niveau local le principe d'un Pacte Social ou de Dina pour arrêter toute forme d'exploitation des enfants
- Mener des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale intensive pour la lutte contre le TE
- Nommer des agents responsables des CRLTEs et les Responsabiliser

- Mettre en place des mesures d'accompagnements efficaces et rentables
- Poursuivre pénalement tous les auteurs d'exploitations des enfants
- Appliquer effectivement les sanctions prévues par les textes.

Ces évaluations ont aussi permis de connaître des informations pour :

- Améliorer les textes régissant la lutte contre le travail des enfants vis-à-vis des réalités du terrain;
- Améliorer et renforcer la promotion des droits fondamentaux des enfants : accès des enfants à un enseignement de qualité ;
- Renforcer et améliorer la sensibilisation et la mobilisation sociale

Question 5 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la cinquième priorité de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR: Mise en place d'un Hub national de données (projet de 03 ans)"?

Le Hub national de données sur la traite des personnes est opérationnel. Il a été constaté que certains ministères rencontrent des difficultés sur l'insertion des données dans le Hub. Une évaluation dudit Hub est prévue en 2023 afin de déterminer les points à améliorer au niveau de la qualité des données pour une meilleure prise de décision.

Question 6 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la sixième priorité de votre feuille de route nationale « TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR : Conclusion des Accords bilatéraux de travail (ABT) avec les pays de transit et de destination (Maurice, Koweït, Canada, Chine, Liban, Comores...) » ?

Dans le cadre de la protection des travailleurs migrants contre les abus, traite de personnes et autres formes d'exploitations durant le cycle migratoire et pour bonne gestion de la mobilité de ces travailleurs, L'Accord Bilatéral avec Maurice, qui a déjà fait objet d'une navette entre les deux parties a fait l'objet d'une mise à

jour à l'initiative de la partie malagasy durant le second semestre de l'année 2023 ; Une fois cette mise à jour effectuée, cet ABT fera l'objet d'une nouvelle négociation. Dans le cadre de la relation entre Madagascar et Comores, la partie Madagascar souhaite établir un ABT avec l'Union des Comores lors de la session de la Commission Mixte de Coopération de ce mois de mai 2023.

Question 7 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la septième priorité de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR : Intensification des activités de sensibilisation" ? *

Le Bureau National de Lutte contre la Traite des Etres Humains ou BNLTEH a créé une page sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser la population.

Un micro-trottoir a été réalisé dans la ville d'Antananarivo pour sensibiliser la population sur la définition de la Traite des personnes et aussi le signalement de cas de traite.

Sensibilisation des agents de première ligne au niveau des aéroports (Ivato, Nosy be).

Question 8 : Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la huitième priorité de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR : Intensification de la répression et poursuite judiciaire" ? *

Aucune information disponible auprès du BNLTEH

Avancement par rapport aux prochaines étapes établies

Dans votre rapport annuel 2021-2022, les prochaines étapes suivantes avaient été établies pour la période de mai 2022 à avril 2023.

Question 9 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 1 "Intensification de la lutte contre le travail des enfants par descente et contrôle systématique dans le secteur agricole et minier" ?

- Non exécutée
- Planifiée
- En cours
- Achevée

Question 10 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 2 "Harmoniser et renforcer les actions de lutte contre le travail des enfants" ?

- Non exécutée
- Planifiée
- En cours
- Achevée

Question 11 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 3 "Redynamiser le comité national de lutte contre le travail des enfants et les comités régionaux de lutte contre le travail des enfants" ?

- Non exécutée
- Planifiée
- En cours
- Achevée

Question 12 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 4 "Finaliser l'Évaluation du plan national d'action de lutte et élaborer un nouveau plan national de lutte contre le travail des enfants" ?

- Non exécutée
- Planifiée
- En cours
- Achevée

Question 13 : Veuillez-nous en dire plus au sujet de l'avancement des prochaines étapes que vous avez établies.

Etape n° 1 "Intensification de la lutte contre le travail des enfants par descente et contrôle systématique dans le secteur agricole et minier"

Rapport de certaines régions ayant fait des descentes et contrôles dans le secteur minier (Anosy: 16 descentes dans les mines de mica, 30 enfants identifiés/ BOENY 06 descentes dans les carrières et 09 victimes identifiés/ Betsiboka: 01 descentes dans les mines d'or artisanal, 51 victimes identifiés).

16	30	Février 2022	Travail minier (triage mica)
06 descentes	09	2022	-Travail dans les carrières de pierres
1	51	2022	Extraction d'or
01	34	Avril 2019	Carrières et mines (16 victimes)

Source des informations : rapports régionaux du Ministère du travail et des lois sociales (2019-2022)

Etape n° 2 "Harmoniser et renforcer les actions de lutte contre le travail des enfants" :

Engagement des opérateurs exportateurs des produits locaux contre le travail des enfants dans les chaînes des valeurs : lettre d'engagement pour la délivrance d'agrément, 95 signataires pour la période 2022- avril 2023, actions de sensibilisation et contrôles dans certaines régions

Etape n° 3 "Redynamiser le comité national de lutte contre le travail des enfants et les comités régionaux de lutte contre le travail des enfants"

Projet d'arrêté pour la nomination des membres, rapport d'activité de l'état d'avancement des réalisations, fournitures des informations sur les activités faites par les membres du CRLTE dans la lutte contre le travail des enfants et leur perspectives et recommandations pour les prochaines activités. Collaboration avec les membres du Comité National de la Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) et Comité Régional de la Lutte contre le Travail des Enfants (CRLTE) dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action conjointes et de la Journée Mondiale de la Lutte contre le Travail des Enfants, mise en œuvre des mini plans d'actions par les CRLTE dans certaines Régions.

En ce qui concerne la redynamisation du membre de CRLTE, nous avons pu renforcer la capacité du membre du CRLTE Menabe lors de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants en mois du juillet 2023. Quatre autres CRLTE à savoir : CRLTE Anosy, CRLTE Vakinakaratra, CRLTE Sofia, CRLTE Boeny ont demandé un renouvellement de leurs membres qui nécessite un nouveau arrêté de nomination pour leur implantions. Toutefois, malgré le fait que le fait que les membres doivent être renouvelés, ils sont toujours actifs. En revanche, les autres CRLTE sont encore actifs comme le CRLTE SAVA, Atsimo Andrefana, Alaotra Mangoro, et Haute Matsiatra.

Etape n° 4 "Finaliser l'Évaluation du plan national d'action de lutte et élaborer un nouveau plan national de lutte contre le travail des enfants"

L'objectif final de l'évaluation est de mettre à jour et d'élaborer un nouveau Plan national d'action suite aux observations des acteurs de lutte contre le travail des enfants. La prochaine étape consiste en la recherche de financement pour l'évaluation centre, nous avons pu faire l'évaluation sud et nord du Plan d'Action National (PNA) (voir plus haut), des consultants nationaux ont été recrutés dans son élaboration.

État d'avancement global au cours des 12 derniers mois

Question 14 : Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route ?*

Aucun progrès  Beaucoup de progrès

Question 15 : Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes (que vous avez présentées), quels sont les principaux résultats enregistrés entre mai 2022 et avril 2023 à mettre en avant sur la page d'accueil ou dans les rapports de l'Alliance 8.7 ? *

1- Renforcement du pouvoir de l'inspection du travail par le biais de la révision du code de travail est en cours.

2- Dans le cadre du projet SHINES Madagascar sur la lutte contre le travail des enfants dans le secteur minier, la mise en œuvre du Plan d'Action Conjoint vise à atteindre 1800 enfants et 850 ménages. Des résultats ont été enregistrés sur la période (2022) définie :

- 75% de l'analyse des chaînes d'approvisionnement mica ont été fait ;
- 50% de l'analyse des parties prenantes ont été fait ;
- 85% d'identification du caractères et choix des sites a été réalisée ;
- 76% d'identification des acteurs miniers ;
- 30% des enquêtes au niveau des ménages et enfants ont été fait ;
- 30% des études sur les options de formations professionnelles réalisées ;
- 90% de la collecte des textes sur la lutte contre le travail des enfants ont été faite ;
- Nombre des sites identifiés : 5 dont Fort Dauphin, Ranopiso, Behara Tranomaro, Maromby

3- Redynamisation des structures de lutte contre le travail des enfants: dans la période donnée, le CRLTE Sofia a été mise en place et 3 régions ont renforcé leur engagement par la reconstitution de leurs membres à savoir Boeny, Vakinankaratra, Anosy.

4- Début de travaux sur la conception d'un Plan National de la Migration de Main-d'œuvre en vue de protéger les travailleurs migrants contre les diverses formes d'exploitations, abus, et traites des êtres- humains

Début de travaux sur la conception d'une Politique Nationale de la migration de main d'œuvre basée sur des données probantes et sensible au genre en vue de mieux gérer la migration de travail et de protéger les travailleurs migrants contre les diverses formes d'exploitations, abus, et traites des êtres- humains

Cette politique est élaborée avec la coopération de l'Organisation internationale du Travail, de l'organisation internationale pour la migration dans le cadre du Projet SAMM. Des études et des consultations auprès des organisations des employeurs et des syndicats des travailleurs ainsi que département ministériels touchés par la volte migration ont été effectués durant le second semestre de l'année 2023 et actuellement, le plan de la politique est en phase de validation avec les partenaires technique sus-cités.

Question 16 : Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes de mention ?

Veillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).

- Oui
- Non
- Sans objet

Question 17 : Quelles sont ces réussites dignes de mention ?

Durant la mise en œuvre du projet SHINES Madagascar, le RMI a manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre d'un projet de lutte contre le travail des enfants dans le Sud de Madagascar notamment dans le secteur mica.

Renforcement de capacité institutionnelle en matière de lutte contre le travail forcé

Question 18 : Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes ? *

- Difficultés financières (insuffisances des moyens matériels des services d'inspections du travail, manque de moyens financiers dans la réalisation de l'évaluation centre de l'ancien PNA et dans l'élaboration du nouveau PNA, manque de moyens financiers dans la mise œuvre des mini plans d'actions des CRLTE et la réalisation des descentes-contrôles)
- Communications et collaborations avec les parties prenantes
- Collaborations avec les PTF
- Manque d'instruments juridiques et outils politiques pour promouvoir le travail décent des travailleurs migrants.
- Contexte de la pandémie

Question 19 : Comment avez-vous surmonté ces difficultés ? Quels enseignements en avez-vous tirés ?

Dans la réalisation de l'évaluation centre de l'ancien PNA et l'élaboration du nouveau PNA, des recherches de financement sont en cours. Pour les CRLTE, les programmes ont été financés par le peu de ressources internes.

Concernant les instruments juridiques et outils politiques, les difficultés ont été surmontées en s'inspirant des bonnes pratiques des autres pays et en se référant aux Conventions Internationales les plus pertinentes de l'OIT.

Enseignements tirés :

- La mise en œuvre des projets et l'atteinte des résultats dépendent en grande partie de la collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers et les autres parties prenantes
- La communication est un élément essentiel dans la mise en œuvre des projets Au niveau du BNLTEH :
 - Recherche d'autre partenaire
 - Développement du partenariat
 - Renforcement de la coordination
 - Évaluation des progrès accomplis dans les 12 derniers mois

Question 20 : Quels instruments d'évaluation et/ou d'autres types d'éléments de preuve avez-vous utilisés pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales ? *

Veillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

- Enquêtes
- Études de cas
- Focus group discussions Groupes de discussion Entretiens
- Observations empiriques
- Informations de la part de tiers Sans objet
- Other

Question 21 : Le cas échéant, veuillez-nous en dire plus au sujet des instruments D'évaluation et/ou d'autres types d'éléments de preuve que vous avez utilisés pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales.

Veillez-vous baser sur vos réponses à la question précédente (enquêtes, études de cas, groupes de discussion, observations empiriques, autre).

- Enquêtes dans la région Anôsy (Fort Dauphin, Ranopiso, Behara, Tranomaro, Maromby)
- Etudes des cas : cas des enfants victimes des pires formes de travail des enfants dans les mines de mica et des ménages
- Focus groupe : des réunions et séances de travail au sein du ministère en charge du travail, réunions des parties prenantes aux projets notamment les bénéficiaires
- Entretiens : avec les différents acteurs techniques,
- Informations de la part des tiers : partages d'informations
- On a observé une diminution des doléances des travailleurs émigrés par rapport aux abus et exploitations diverses avant et durant l'exécution de leur contrat de travail

Question 22 : Veuillez nous dire quelles difficultés vous avez rencontrées (le cas échéant) pour réunir les éléments de preuve nécessaires à l'évaluation de votre état d'avancement.

Problèmes de communication et de collecte d'informations Mobilisations des acteurs

Manque de ressources (financier, matériel et humain)

Faiblesse du système de suivi des travailleurs émigrés

Question 23 : Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.

- ONG PACT Madagascar: coordination et planification,

Ces partenaires ont participé dans la rédaction du rapport d'avancement en partageant quelques informations sur l'état d'avancement de son projet ainsi que les différentes descentes effectuées

- Syndicat des travailleurs : assistance des travailleurs en détresse

- OIT : Appui technique et financier dans la réalisation des activités

- UNICEF : appui sur la promotion du code de conduite sur la lutte contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants dans le cadre du Voyage et Tourisme qui entre dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants principalement l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des Fins Commerciales

Collaboration avec des partenaires internationaux

Question 24: Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux?

Veuillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

Autres pays pionniers de l'Alliance 8.7. Pour en savoir plus, voir

<https://www.alliance87.org/pathfinder-countries/>.

- OIT
- Organismes des Nations Unies (autre que l'OIT)
- Organisations internationales de la société civile
- Responsable Mica Initiative

Question 25 : Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration.

- OIT : Financier et technique (formation)
- Organismes des Nations Unies :
- USDOL, financement Plan d'Action Conjoint dans la lutte contre le travail des enfants dans la chaîne de valeur mica
- UNICEF, financement et collaboration
- Organisation internationale de la Société Civile: ONG PACT MADAGASACAR
- RMI : Début d'une forme de collaboration pour la lutte contre le travail des enfants dans les mines de mica
- OIM : financier et technique (formation)

Question 26: Avez-vous appuyé des initiatives sous régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ? *

Oui Non

Ne sait pas

Question 27 : Veuillez-nous en dire plus au sujet des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.

Développement d'une stratégie de recrutement équitable et éthique et Plan de mise en œuvre (2023- 2030) pour l'Afrique : Le gouvernement de Madagascar a été sollicité à participer à l'élaboration de cette stratégie par l'union africaine à travers le remplissage des formulaires sous forme de questionnaires.

Collaboration avec les partenaires nationaux

Question 28 : Collaborez-vous avec des partenaires nationaux ? *

Veillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

- Secteur privé
- Organisations d'employeurs
- Organisations de travailleurs
- Organisations locales de la société civile
- Ministères au sein de votre gouvernement
- Other

Question 29 : Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.

1- Travail de enfants

Organisations des employeurs (Groupement des Entreprises de Madagascar/ Groupement des Entreprises Franches et Partenaires): membres du CNLTE/CRLTE, collaboration dans la refonte du code du travail,

Secteur privé : 95 opérateurs économiques exportateurs de produits locaux signataires des lettres d'engagement dans la lutte contre le travail des enfants,

Organisations des travailleurs (les syndicats des travailleurs): membres du CNLTE/CRLTE, collaboration dans la refonte du code du travail

Organisations des sociétés civiles (Plateforme des Sociétés Civiles pour l'Enfance): membres du CNLTE/CRLTE Ministères au sein du gouvernement en charge de:

- La santé publique : membre du CNLTE/CRLTE

- L'éducation nationale : membre du CNLTE/CRLTE
- La population : membre du CNLTE/CRLTE
- L'énergie et des mines : membre du CNLTE/CRLTE
- Le tourisme : membre du CNLTE/CRLTE
- La décentralisation : membre du CNLTE/CRLTE
- La justice : membre du CNLTE/CRLTE
- La sécurité publique : membre du CNLTE/CRLTE
- l'agriculture et élevage : membre du CNLTE/CRLTE

2- Migration professionnelle

Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Sécurité Publique

3-Bureau National de la Lutte contre la Traite des Êtres Humains

Secteur Privé :

- Ravinala Airport : Sensibilisation et Formation des agents du Ravinala Airports (Nosy Be, Ivato) 7 Ministères clés concernés par la lutte contre la traite: Ministère des affaires étrangères
- Ministère de la Justice
- Ministère en charge de la sécurité Publique
- Ministère de la Santé publique
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des lois sociales
- Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense en charge de la Gendarmerie

Question 30 : Comparativement à l’an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s’est-elle accrue, à votre avis ? *

- Oui
- Non

Question 31 : Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s’est améliorée et les mesures prises en conséquence.

Nous avons renforcé nos liens de coopération avec le ministère de l’Intérieur en introduisant de nouvelles lois en vue de combattre la traite des êtres humains.

Les formes de collaborations avec les partenaires nationaux sont caractérisées par:

- La refonte du code du travail,
- Dans la mise en œuvre des activités de lutte contre le travail des enfants :
 - Ministère de la justice dans l'application de la loi pour la protection des enfants
 - Ministère de l'éducation nationale : mise en place d'une politique nationale (PSE)
 - Ministère de la sécurité publique à savoir la PMPM : prise en charge des enfants ayant des conflits avec la loi mais aussi des enfants victimes des pires formes de travail des enfants
 - Ministère en charge de la population : protection sociales et prises en charges des enfants victimes des pires formes de travail des enfants
 - Ministère de l'agriculture et élevage : identification et sensibilisation dans la lutte contre le travail des enfants dans les milieux agricoles
 - Ministère de l'énergie et des mines : identification et sensibilisation dans la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières
 - Ministère de la santé publique : prise en charge
 - Ministère de la décentralisation : autorisation, facilitation de la mise en œuvre des actions de lutte contre le travail des enfants, signalements

Le lien de coopération avec ces Ministères s'est accru à cause du renforcement du système de contrôle avant départ des travailleurs migrants et ce dans le but de leur protection

Question 32 : Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile ? *

Oui Non

Perspectives d'avenir

Question 33 : Faut-il réviser les priorités de la feuille de route de votre pays ? *

Oui Non



Étapes à venir dans les 12 prochains mois (d'ici avril 2024)

Question 34 : D'ici avril 2024, quelles sont les prochaines étapes à franchir pour la réalisation des priorités de la feuille de route de votre pays ? *

1- Travail des enfants

- Titre de la prochaine étape 1 : élaboration du nouveau PNA
- Quels sont vos objectifs d'ici avril 2024 pour votre prochaine étape ?
 - Finaliser de l'évaluation centrale de l'ancien PNA
 - Recherche de financement pour la finalisation de l'évaluation centrale de l'ancien PNA ;
 - Recherches des PTF pour l'élaboration du PNA 2 ;
 - Concertation avec les parties prenantes pour l'élaboration du PNA 2 ;
- Quels éléments de preuve utiliserez-vous pour démontrer que cette étape est franchie ?
 - Disponibilité du rapport d'évaluation centrale
 - Document cadre concernant le PNA 2

- PV et rapport de réunion de concertation
- De quel(s) domaine(s) d'intervention relève cette prochaine étape ?
 - Travail des enfants
- Titre de la prochaine étape 2 : Renforcer les descentes, contrôles et prises en charge des enfants victimes.
- De quel(s) domaine(s) d'intervention relève cette prochaine étape
 - Travail des enfants

2- Migration professionnelle

- Titre de la prochaine étape 3
 - Application de la politique nationale sur la migration de main-d'œuvre (PNMO)
- Quels sont vos objectifs d'ici avril 2024 pour votre prochaine étape ?
- D'ici avril 2024, nous harmoniserons les axes prioritaires de la politique avec les parties concernées et une décision sera prise pour faire suite à cette activité
- Quels éléments de preuve utiliserez-vous pour démontrer que cette étape est franchie ? De nouvelles mesures seront prises en fonction de la décision
- De quel(s) domaine(s) d'intervention relève cette prochaine étape ?
 - Travail forcé
 - Esclavage moderne

Question 35 : Quelles difficultés éventuelles aurez-vous à surmonter dans cette démarche ?

- Ressources : Financières, humains, matériels
- Collaborations et communications
- Difficultés politiques

Question 36 : Merci à vous! Vous avez fini de remplir ce formulaire. Y a-t-il autre chose dont vous voudriez nous faire part ?

Aucun